



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 – 138

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC KARCHER POUR L'AUTOLAVEUSE DE LA PISCINE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le contrat de maintenance 1 BD 40/25 C N°11338 reçu en date du 10/06/2024 ;
- Considérant la nécessité d'assurer la maintenance de l'autolaveuse de la piscine ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le renouvellement du contrat de maintenance avec la Société Karcher sise ZA des Petits Carreaux à Bonneuil sur Marne (94865), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Autolaveuse de la piscine,
 - Durée du contrat : du 01/06/24 au 31/05/25,
 - Nombre de visites annuelles 2,
 - Abonnement : 735.00 € HT/an ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 09/07/24,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre